

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2024 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 14 décembre 2023 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 1387 € HT - (SAS) 1890 € HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144 € HT - (EURO) 1216 € HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 216 € HT - (SCI) 185 € HT. Demission, nomination, cessation de fonction de DAO - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou de clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 106 € HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI : 132 € HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - cessions d'actions - résiliation du bail commercial : 193 € HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 149 € HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT - Changement de patronyme : 56 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 14 décembre 2023 : 60 (0,189€ HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221€).

Documents requis :
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Marché réservé : NON

Critères d'attribution :
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Remise des offres : 06/05/24 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : jusqu'au 05/09/24
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 06/05/24 à 12h01
Lieu : BEAUCHAMP

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE, 2-4 bd de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise - Cedex, Tél : 01 30 17 34 00 - Fax : 01 30 17 34 59, mél : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt légitime, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi à la publication le : 05/04/24
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 05/04/24
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.valparisis.fr/>

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

M. Yannick BOEDEEC - Président
271 chaussée Jules César
95250 Beauchamp
Tél : 01 30 26 39 64
mél : commandepublique@valparisis.fr
web : <https://www.valparisis.fr/>
SIRET 20005848500018

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe
Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;
L'avis implique un marché public

Objet : Prestations de surveillance et de gardiennage des établissements ou lieux publics dans le cadre du groupement de commandes AGAT
Référence acheteur : A2024-02
Type de marché : Services

Procédure :
Procédure ouverte
Code NUTS : FR108
Lieu principal de prestation : 271 chaussée Jules César
95250 Beauchamp
Durée : 12 mois.
Éuros compter du 24/09/24

Description :
Le présent marché porte sur des missions de surveillance et de gardiennage des établissements ou des lieux publics de la Communauté d'agglomération Val Parisien, de la commune de Saint-Leu-la-Forêt et de la commune de Taverny.
Classification CPV :

Principale : 79713000 - Services de gardiennage
Complémentaires : 79714000 - Services de surveillance
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
Forme du marché : Division en lots : non
Les variantes sont refusées
Valeur estimée hors TVA : 365 000,00 euros
Conditions relatives au contrat
Conditions particulières d'exécution : NON
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine le service concerné.
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature. - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3' du code du travail)

Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Marché réservé : NON

Critères d'attribution :
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Remise des offres : 07/05/24 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 07/05/24 à 12h01
Lieu : BEAUCHAMP

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE, 2-4 bd de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise - Cedex, Tél : 01 30 17 34 00 - Fax : 01 30 17 34 59, mél : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt légitime, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi à la publication le : 05/04/24
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 05/04/24
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.valparisis.fr/>

Avis divers

PLAN LOCAL D'URBANISME DE PERSAN 95340

AVIS AU PUBLIC

MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5

Il est mis à disposition du public, du lundi 22 avril au vendredi 7 juin 2024 inclus, un dossier de modification simplifiée du PLU, ayant pour objet de ne pas réglementer la hauteur des constructions en zone NL pour les équipements publics ou d'intérêt collectif à caractère sportif ou de loisirs en vue de la construction d'un gymnase pour le nouveau collège situé au stade Louis Odinet rue Etienne Dolet.

Le dossier est mis à disposition en Mairie au Service Urbanisme 3 rue du Chemin Vert 95340 Persan, pendant la période susvisée, et aux heures et jours habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le public pourra prendre connaissance des documents modifiés du PLU, et formuler ses observations, soit en les signifiant sur un registre prévu à cet effet, soit en les adressant pendant le délai de mise à disposition par voie postale en Mairie (65 avenue Gaston Vermeire, 95340 PERSAN) ou par voie électronique (dst-urbanisme@ville-persan.fr) ; les observations seront annexées au dit registre.

La modification simplifiée n°5 du PLU, éventuellement modifiée, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire : Valentin RATIEUVILLE

Constitution de société

Par ASSP en date du 05/04/2024, il a été constituée une SARL dénommée :

BELIERS

Siège social : 10-12 Avenue Hoche 95190 GOUSSAINVILLE Capital : 1000 € Objet social : Déconstruction, Désamiantage Gérance : M Sait Koc demeurant 44 rue Jules Guesde 95190 GOUSSAINVILLE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

Par ASSP en date du 04/03/2024, il a été constituée une SASU dénommée :

ECO VTC

Siège social : 8 Parc d'Orgemont 95500 GONESSE Capital : 500 € Objet social : Transport de Voyageurs par taxis Président : M EL GUENFOUD BERKHLI RACHID demeurant 8 PARC D'ORGE MONT 95500 GONESSE élu pour une durée illimitée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

Divers société

Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Parisien du 30/03/2024 concernant NAKONGO ECHAFAUDAGE. Il fallait lire pour l'adresse du Liquidateur, 7 Allée de la Pépinière, 95300 Pontoise et non 22, Boulevard de la Paix chez M MUKATI MULANDU JP 95800 Cergy.

SHILANE
SCI au capital de 9000 €
Siège social :
5 RUE CONSTANTINE 95400 Arnouville-lès-Gonesse
832 853 170 RCS de Pontoise
L'AGE du 15/02/2024 a décidé de :
- Nommer Gérant M. AKYUZ Silvan, demeurant 5 Rue de la Constantine 95400 Arnouville-lès-Gonesse, en remplacement de Mme Céline Denise AKYUZ, à compter du 15/02/2024.
- Modifier la dénomination qui devient : SCI SIRINE, à compter du 15/02/2024.
Mention au RCS de Pontoise

Insertions diverses

Suivant acte reçu par Me PAIREAU, notaire à CERGY (95000) 2 rue des Chênes Emeraude, CRPCEN 95038, le 05/04/2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre :
M. Guy Georges MAHU, retraité, né à PARIS (75018) le 06/02/1949, et Mme Danièle Marie Michèle DEREZ, retraitée, née à PARIS (75010) le 29/04/1948, demeurant à ERAGNY (95610) 8 rue des Rayes Vertes.
Mariés à PARIS (75012) le 20/01/1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ; ledit régime non modifié.
Tous deux de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

Enquête Publique

publilégal®
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.09.43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité COMMUNE DE CHARS

Rappel - Avis de mise à l'enquête publique de la carte communale et du zonage d'assainissement pluvial

En application des dispositions de l'arrêté de Madame la Maire de la Commune de Chars du 07/02/2024, le zonage d'assainissement pluvial sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours, du 10 avril 2024 au 13 mai 2024.

Madame Dalida DA COSTA ALVES, inscrite sur la liste d'aptitude départementale au titre de l'année 2023 à la fonction de commissaire-enquêteur, est nommée par le président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, commissaire-enquêteur par la décision N° E2300054/95 en date du 31/10/2023, pour conduire cette enquête.

Madame la commissaire-enquêteur siègera à la mairie de la Commune de Chars, en lors de 3 permanences ci-après précisées et toutes observations pourront lui être adressées par écrit à son nom et à l'adresse postal de la Mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- En version papier, en mairie : 2 rue de Gisors 95750 Chars
- En version numérique, sur le site internet de la commune : www.mairiechars95.fr

Des observations et propositions pourront également être déposées pendant la durée de l'enquête publique :

- Soit par Courriel à l'adresse suivante : administration@mairie-chars.fr
- Soit les signifier sur le registre d'enquête mis à leur disposition,
- Soit les adresser par écrit à Madame la Commissaire Enquêteur à la mairie,

• afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, trois permanences seront assurées par Madame le Commissaire Enquêteur les jours et heures suivants :

- le Mercredi 10 Avril 2024 de 14h00 à 17h00,
- le Samedi 27 Avril 2024 de 09h00 à 12h00,
- le Lundi 13 Mai 2024 de 14h00 à 17h00.

• le rapport du Commissaire Enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public dans la mairie, un an après la clôture de l'enquête.

EP 24-091 / contact@publilegal.fr

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est **Le Parisien**



Publiez vos annonces dans Le Parisien

Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.

Votre contact pour vos annonces :
01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr